

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.0 Date: 2018-07-19




SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit	
	Désignation Commerciale	Gagekote 1
	Nom Chimique	Mélange
	N° CAS	Mélange
	N° EINECS	Mélange
	No. D'Enregistrement d'REACH	Aucun attribué.
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
	Utilisation Identifiée	Enduisage - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie
	Utilisations Déconseillées	Rien d'autre que ce qui précède.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
	Identification de la société	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire Royaume-Uni RG24 8FW
	Téléphone	+44 (0) 1256 462131
	Fax	+44 (0) 1256 471441
	Email (personne compétente)	mm.uk@vishaypg.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE. 3; H336 STOT RE. 2; H373 Repr. 2; H361d Aquatic Chronic 3; H412
2.2	Éléments d'étiquetage	
	Désignation Commerciale	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) Gagekote 1
	Pictogramme(s) de Danger	  
	Mention(s) d'Avvertissement	Danger
	Contient:	Toluène et Xylène
	Mention(s) de Danger	H226: Liquide et vapeurs inflammables. H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.0 Date: 2018-07-19

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil(s) de Prudence

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P301+P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+P311: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Autres informations

Non applicable

2.3 Autres dangers

Rien de connu

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances Non applicable.

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification des dangers
Toluène	< 50	108-88-3	203-625-9	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE. 3; H336 STOT RE. 2; H373 Repr. 2; H361d Aquatic Chronic 3; H412
Polystyrène	< 15	9003-53-6	500-008-9	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4; H332
Xylène	< 10	1330-20-7	215-535-7	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 3; H412

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le chapitre 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration a cessé ou présente des signes de défaillance. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Ne pas faire vomir. Faire boire de l'eau en grande quantité. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête en dessous des hanches pour empêcher une aspiration dans les poumons.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut causer des nausées/vomissements. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Susceptible de nuire au fœtus. La consommation d'alcool augmente l'effet toxique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Mousse, eau pulvérisée. Le dioxyde de carbone doit être utilisé uniquement pour de petits incendies.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs inflammables. Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone. Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, dans les caves et dans les fosses et tranchées de travail; les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme.

5.3 Conseils aux pompiers

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser les eaux de lutte anti-incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Révision: 1.0 Date: 2018-07-19

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Précaution - Les déversements peuvent être glissants. Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter une protection respiratoire appropriée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** S'assurer du port d'une protection individuelle convenable (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements. Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Ne pas adsorber avec de la sciure ou autres matériaux combustibles. Transférer dans un conteneur à couvercle pour mise à disposition ou récupération. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux
- 6.4 Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas ingérer. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ce produit doit être stocké à l'écart des flammes nues et de toute autre source d'ignition.. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités** Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Conserver le récipient bien fermé. Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais à l'écart de toute source de chaleur ou d'inflammation. Enceindre les facilités de stockage pour empêcher une pollution du sol et de l'eau en cas de déversement.
- Température de stockage: Ambiante. > -160 °C et < 454 °C
Temps limite de stockage: Stable dans les conditions normales.
Matières incompatibles: Conserver à l'écart des: Agents oxydants forts
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Endusage - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**
8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque
Toluène	108-88-3	50	192	100*	384*	UE VLIEP
		20	76.8	100	384	INRS (ED 984)
Xylène	1330-20-7	50	221	100*	442*	UE VLIEP
		50	221	100	442	INRS (ED 984)

Source: UE VLIEP : Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle, INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

Remarque: * 15 minute(s)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.0 Date: 2018-07-19

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

8.1.2	Valeur limite biologique	Non fixé.
8.1.3	PNECs et DNELs	Non fixé.
8.2	Contrôles de l'exposition	
8.2.1	Contrôles techniques appropriés	Assurer une ventilation adéquate. ou Utiliser des récipients appropriés. Assurer une ventilation adéquate. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.
8.2.2	Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)	Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de protection doivent être spécifiquement sélectionnés pour le lieu de travail, en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses manipulées. Il est important de vérifier la résistance des vêtements de protection aux produits chimiques auprès du fournisseur respectif.
	Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).
		
	Protection de la peau	Protection des mains Porter des gants imperméables (NE374). Le type de gants utilisés doivent être choisis en fonction de l'activité de travail et sa durée ainsi que de la concentration / quantité du matériel utilisé. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon la norme EN 374. Recommandés: Caoutchouc nitrile (Épaisseur minimale: 0.35mm); Caoutchouc butyle (Épaisseur minimale: 0.5), Chlorure de polyvinyle - PVC.
		
	Protection respiratoire	Protection de corps Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Pour des grandes quantités - Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.
		
	Dangers thermiques	Non applicable.
8.2.3	Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Odeur	De Benzène Odeur
Seuil olfactif	Non disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.0 Date: 2018-07-19

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

pH	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	93.3°C
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'Evaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable - Liquide
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité(s)	Non miscible à l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations

Densité	13 lbs/gal
Teneur en composés organiques volatiles:	327 g/l

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Liquide et vapeur inflammables. La vapeur peut être invisible, plus lourde que l'air et peut se répandre au ras du sol.
10.4 Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
10.5 Matières incompatibles	Conserver à l'écart des: Agents oxydants forts
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Oxydes d'azote.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)	
Toxicité aiguë	
Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 20 mg/l.
Contact avec la Peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Skin Irrit. 2; Provoque une irritation cutanée.
Toluène	Skin Irrit. 2; H315 Irritant pour la peau. (lapin) (UE Méthode B.4)
Xylène	Skin Irrit. 2; H315 Sommaire des paramètres d'inscription auprès de l'ECHA: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Polystyrene	Skin Irrit. 2; H315 Pas de données

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.0 Date: 2018-07-19

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Xylène	Eye Irrit. 2; Provoque une sévère irritation des yeux. Eye Irrit. 2; H319 Sommaire des paramètres d'inscription auprès de l'ECHA: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Polystyrene	Eye Irrit. 2; H319 Pas de données
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction Toluène	Repr. 2; Susceptible de nuire au fœtus. Repr. 2; H361d Toxicité pour la reproduction: NOAEC (rat)(exposition par inhalation) mg/m ³ 2261. (Ono, 1996) Toxicité pour le développement: NOAEC (rat)(exposition par inhalation) mg/m ³ 4522. (Thiel, 1997)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Toluène	STOT SE 3; Peut provoquer somnolence et des vertiges. STOT SE 3; H336 LC50 (inhalation, rat) mg/l/4h: 28.1. Narcose. (OECD 403)
Xylène	STOT SE 3; H335 Sommaire des paramètres d'inscription auprès de l'ECHA: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Toluène	STOT RE. 2; Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. STOT RE. 2; H373 Orale: Effets secondaires observés - NOAEL (rat) mg/kg p.c. /jour 625 (UE Méthode B.26) Inhalation: NOAEC (rat) mg/m ³ 1131 (OECD 453) Cutanée: Pas de données
Xylène	STOT RE. 2; H373 Orale: Effets secondaires observés – NOAEL (rat) 250 mg/kg p.c. /jour Inhalation: Effets secondaires observés – NOAEC (rat) 3515 mg/m ³ Cutanée: Pas de données
Danger par aspiration Toluène	Asp. Tox. 1; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Asp. Tox. 1; H304 Hydrocarbure
Xylène	Asp. Tox. 1; H304 Hydrocarbure
11.2 Autres informations	Aucun.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité Toluène	Aquatic Chronic 3; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Aquatic Chronic 3; H412 Aigu Toxicité: Non classé - LC50 (poisson) mg/l (96 heures) 5.5 (Moles, 1981) Chronique Toxicité: NOEC (Poissons) mg/l (40 jours) 1.4 (Moles, 1981)
Xylène	Aquatic Chronic 3; H412 Aigu Toxicité: Non classé - LC50 (poisson) mg/l 2.6 (OECD 203) Chronique Toxicité: NOEC (Poissons) mg/l >1.3 (Walsh et al, 1977)
12.2 Persistance et dégradabilité Toluène Xylène Polystyrene	Aucune information sur le mélange lui-même. Facilement biodégradable (selon les critères de l'OCDE). Facilement biodégradable. (10 Jours) (OECD 301 F) Pas de données

Révision: 1.0 Date: 2018-07-19

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

12.3	Potentiel de bioaccumulation Toluène Xylène Polystyrene	Aucune information sur le mélange lui-même. BCF = 90 - La substance a un faible potentiel de bioaccumulation. Dossier d'inscription auprès de l'ECHA La substance a un faible potentiel de bioaccumulation. Dossier d'inscription auprès de l'ECHA Pas de données
12.4	Mobilité dans le sol Toluène Xylène Polystyrene	Aucune information sur le mélange lui-même. Le produit devrait être très mobile dans le sol. Dossier d'inscription auprès de l'ECHA La substance devrait être modérément mobile dans le sol. Dossier d'inscription auprès de l'ECHA Pas de données
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB. Aucun des ingrédients de ce produit ne remplit les critères requis pour être considéré comme une substance PBT ou vPvB.
12.6	Autres effets néfastes Toluène	Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (EC) No 1005/2009). Aucun des composants connus n'est inclus dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (règlement (CE) n ° 517/2014). On sait que ce produit chimique s'infiltré dans le sol jusqu'à atteindre les eaux souterraines dans certaines conditions particulières.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé.
13.2	Autres informations	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Route/Rail (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Avion (ICAO/IATA)
14.1	Numéro ONU UN 1993	UN 1993	UN 1993
14.2	Nom d'expédition des Nations unies LIQUIDES INFLAMMABLES NON AUTREMENT SPECIFIEE (Toluène/Xylène)	LIQUIDES INFLAMMABLES NON AUTREMENT SPECIFIEE (Toluène/Xylène)	LIQUIDES INFLAMMABLES NON AUTREMENT SPECIFIEE (Toluène/Xylène)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport 3	3	3
14.4	Groupe d'emballage II	II	II
14.5	Dangers pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin. / Substance dangereuse pour l'environnement	
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2	
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.	
14.8	Renseignements supplémentaires	Aucun.	

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1	Règlements de l'UE Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation Teneur en composés organiques volatiles:	Toluène: Entrée 48: Limité en tant que substance ou en mélanges > 0,1% p / p utilisé dans les adhésifs ou les peintures par pulvérisation pour le grand public 327 g/l
15.1.2	Règlements nationaux Wassergefährdungsklasse (Allemagne)	Classe de danger pour l'eau 2
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Une évaluation de la sécurité chimique conformément à REACH n'est pas

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.0 Date: 2018-07-19

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

nécessaire.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: Non applicable - V1.0.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour Toluène (N° CAS 108-88-3), Xylène (N° CAS 1330-20-7), Enregistrement(s) ECHA pré-existant Toluène (N° CAS 108-88-3), Xylène (N° CAS 1330-20-7), Talc (N° CAS 14807-96-6), Inventaire européen de la classification et de l'étiquetage Polystyrene (N° CAS 9003-53-6).

Références bibliographiques:

1. Ono A, Sekita K, Ogawa Y, Hirose A, Suzuki S, Saito M, Naito K, Kaneko T, Furuya T, Kawashima K, Yasuhara K, Matsumoto K, Tanaka S, Inoue T and Kurokawa Y. 1996. Reproductive and developmental toxicity studies of toluene II. Effects of inhalation exposure on fertility in rats. *Journal of Environmental Pathology Toxicology and Oncology* 15, 9-20.
2. Thiel R and Chahoud I. 1997. Postnatal development and behaviour of Wistar rats after prenatal toluene exposure. *Arch Toxicol* (1997) 71, 258-265.
3. Moles A, Bates S, Rice SD, Korn S. 1981. Reduced growth of Coho salmon fry exposed to two petroleum components, Toluene and naphthalene in fresh water. *Transactions A. Fish. Soc.* 110, 430-436.
4. Walsh, Armstrong, Bartley, Salman and Frank, 1977, Residues of emulsified xylene in aquatic weed control and their impact on rainbow trout, *Appl. Sci. Branch, Eng. Res. Cent. Denver, CO:* 15p.

Classification UE: Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Jugement d'expert
Asp. Tox. 1; H304	Jugement d'expert
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
STOT SE 3; H336	Calcul du seuil
STOT RE 3; H373	Calcul du seuil
Repr. 2; H361d	Calcul du seuil
Aquatic Chronic 3; H412	Calcul récapitulatif

LÉGENDE

LTEL: Limite d'exposition prolongée

STEL: Limite d'exposition (15 min)

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

NOAEL : dose sans effet nocif observé

PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

NOAEC: concentration sans effet nocif observé

Classification des dangers / Code de classification:

Flam. Liq. 3; Liquide Inflammable, Catégorie 3

Skin Irrit. 2; La peau Irritation, Catégorie 2

Eye Irrit. 2; L'œil Irritation, Catégorie 2

STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles —

Exposition unique STOT un., Catégorie 3

STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles —

Exposition unique STOT un., Catégorie 3

STOT RE 2; Toxicité spécifique pour certains organes cibles —

Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2

Aquatic Chronic 3; Dangereux pour l'environnement aquatique,

Chronique, Catégorie 3

Mention(s) de Danger

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Révision: 1.0 Date: 2018-07-19

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.



Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.